

COMMUNE DE MONTFERRER

Procès-Verbal
Conseil Municipal du
20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt octobre, à 19 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERRER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Marie GOURGUES, Maire.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 13 octobre 2022.

Présents : MM. GOURGUES-TARRE-BARRIAC-VAN BOXEL-FAURE-CORDERO-MIAS GUISET-QUINTA-COQUIN-

Absent : M. CASALS-

Soit 9 membres présents sur un effectif de 10, le quorum est atteint.

Mr COQUIN est élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- 1) Décision modificative
- 2) Comptabilité M57 : passage au 1^{er} janvier 2023

* * * * *

Décision modificative

A l'unanimité, une décision modificative est prise sans modifier l'équilibre du budget de la commune.

Comptabilité M57 : passage au 1^{er} janvier 2023

A compter du 1^{er} janvier 2023, Monsieur le maire propose d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal et le budget annexe du Café Communal.

Il précise que le comptable public de Céret a fait part de son accord de principe pour l'application à compter du 1^{er} janvier 2023. Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Marie GOURGUES, Maire lève la séance à 20 heures 30.

Fait à MONTFERRER le 21 octobre 2022

Le Maire



Jean-Marie GOURGUES

